

Province de Québec, le 6 février 2012
Municipalité La Rédemption.

Lundi, le six (6) février 2012 se tenait à 20H00 au Centre municipal, la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption

Étaient présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, mesdames les conseillères : Madeleine Perreault, Patricia Lavoie et Brigitte L. Dupont ainsi que messieurs les conseillers suivants : Denis Soucy, Simon-Yvan Caron et Jean-Yves Deschênes

Tous formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse.

Madame Nadine Roussy, directrice générale était aussi présente

2. 12-22 Ouverture de la séance.

Mme La Mairesse ouvre la séance par un moment de silence et elle invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Madame Madeleine Perreault et résolu à l'unanimité, l'acceptation de l'ordre du jour en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

Mairesse,

D.g. sec./ tré

3. 12-23 Lecture et adoption du procès-verbal

Après la lecture du procès-verbal du 10 janvier, il est proposé par Madame Brigitte L. Dupont et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance tenue.

Mairesse,

D.g. sec./tré

4. 12-24 Acceptation des comptes.

Après la lecture des comptes du mois, il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu unanimement l'acceptation des comptes. Le montant des comptes est 51 402.75\$ (Comptes en annexe au procès verbal). Messieurs Simon-Yvan Caron et Jean-Yves Deschênes sont contre l'acceptation. Ils demandent des explications au sujet de deux factures d'Équipement Sigma pour la rétrochargeuse.

Mairesse,

D.g. sec./tré

5- Correspondance

a) 12-25 Don Harmonie Le Mistral

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption donne un don de 25 \$ à l'harmonie Musical du Mistral pour lors activités.

Mairesse,

D.g. sec./tré

6. 12-26 Renouvellement d'Assurance

Il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise le renouvellement de la police d'assurance 2012 de la municipalité au montant de 16 688 \$ plus les taxes applicables. Le conseil demande à faire le versement en 2 paiements, soit 1 au printemps et le second à l'été.

Mairesse,

D.g. sec./tré

7. a) 12-27 Autorisation facture eaux usées.

Il est proposé par Madame Patricia Lavoie et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture 10014192 au montant de 2 097.14 \$, à la firme d'ingénierie BPR pour les honoraires professionnels dans le projet d'assainissement des eaux usées pour la période se terminant le 14 janvier 2012. Ses honoraires sont une fraction de la mise en service et description des ouvrages. Le montant est financé par le règlement d'emprunt # 2010-02. et la tps au numéro de compte 600 180

Mairesse,

D.g. sec./tré

b)12-28 Autorisation facture eaux usées.

Il est proposé par Madame Madeleine Perreault et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture 10014191 au montant de 7 224.85 \$, à la firme d'ingénierie BPR pour les honoraires professionnels dans le projet d'assainissement des eaux usées. Ses honoraires sont principalement des frais d'assistance à la gérance, et la production des plans tel que construit. Le montant est financé par le règlement d'emprunt # 2010-02. et la tps au numéro de compte 600 180

Mairesse,

D.g. sec./tré

8. a)12-29 Autorisation paiement avis juridique

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise le paiement des honoraires à la firme Tremblay Bois Migneault Lemay, pour avoir produit un avis juridique du processus de recherche en eau potable fait par la municipalité. Le montant est de 1 697.62\$ avec les taxes applicables.

Mairesse,

D.g. sec./tré

**b)12-30 Autorisation paiement dossier
CNT 10-00-09149 et CNT 10-00-09225 :**

Il est proposé par Madame Patricia Lavoie et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise le paiement taxes incluses au montant de 2 912.85\$ à la firme d'avocat Tremblay Bois Migneault Lemay, représentant la municipalité dans le dossier déposé à la commission des normes du travail.

Mairesse,

D.g. sec./tré

9. 12-31 Renouvellement de l'entente unité Domrémy

Il est proposé par Madame Brigitte L. Dupont et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption renouvelle l'entente avec l'organisme L'Unité Domrémy pour la réalisation de travaux compensatoires et communautaires. Madame Isabelle Dupont est nommé comme signataire de l'entente.

Mairesse,

D.g. sec./tré

**10. 12-32 Renouvellement de l'Entente de services aux
sinistrés Croix-Rouge**

Il est proposé par Monsieur Jean-Yves Deschênes et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption accepte de signer l'entente d'intervention avec la Croix-rouge et nomme comme signataire de l'entente Madame Isabelle Dupont, mairesse. Dans la présente entente, Monsieur Gaétan Pouliot, est nommé coordonnateur de mesures d'urgences.

Mairesse,

D.g. sec./tré

11. 12-33 Signataire projet étudiant

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption nomme signataire pour tout les documents relatifs dans la demande de projet étudiant au gouvernement fédéral, madame Isabelle Dupont, mairesse

Mairesse,

D.g. sec./tré

12 12-34 Demande Licence Bingo -OTJ

Il est proposé par Madame Madeleine Perreault et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise l'utilisation gratuite de la grande salle à l'O.T.J. pour la tenue du bingo

hebdomadaire. L'entente est pour l'année 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013 et 1^{er} juin 2013 au 2014.

Mairesse,

D.g. sec./tré

13. **12-35** **Demande Club de motoneige de la Mitis**

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption donne son accord à ce que les motoneigistes utilisent l'emprise du chemin dans le rang 9 du lot 55 au lot 59 et seulement l'emprise du chemin. Le conseil insiste à ce que les motoneigistes utilisent le moins possible la voie publique.

Mairesse,

D.g. sec./tré

14. **12-36** **Demande Resto du Coin**

Il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption donne son accord au prolongation du sentier de motoneiges sur le terrain de la municipalité situé à l'arrière du garage municipal. Elle autorise également le passage de la surfaceuse. Ceci est conditionnel à ce qu'une entente avec le club de motoneige de la Mitis soit signée. Le conseil demande à ce que le club de motoneiges déresponsabilise la municipalité pour les assurances, et qu'elle les prenne en charge. De plus qu'elle fournisse une entente de passage signée sur les propriétaires concernés.

Mairesse,

D.g. sec./tré

15. **a)12-37** **Demande Club 50 ans et plus Gym**

Il est proposé par Madame Madeleine Perreault et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption accorde gratuitement l'utilisation du local Gym au club des 50 ans et plus. Le conseil s'assure de la pérennité de ce service et demande à ce que le club des 50 ans et plus continue de s'occuper de la gestion du local.

Mairesse,

D.g. sec./tré

b)12-38 **Demande Club 50 ans et plus vin honneur**

Il est proposé par Madame Madeleine Perreault et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption offre le vin honneur pour le rassemblement de secteur de la FADOQ qui aura lieu à la Rédemption le 21 février prochain.

Mairesse,

D.g. sec./tré

16. **12-39** **Adoption de la charte des matières recyclables de la collecte sélective Recyc-Québec**

Il est proposé par Monsieur Jean-Yves Deschênes et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption adopte la charte des matières recyclables de la collecte sélective Recyc-Québec. Cette Charte a comme objectif d'uniformiser les matières acceptées dans la collecte sélective municipale et de faciliter la tâche pour le citoyen.

Mairesse,

D.g. sec./tré

17. **12-40** **Avis de motion**
projet de règ, 2012-01 Branchement d'Égout »

Avis de motion est donné par Madame Patricia Lavoie conseillère, voulant que le règlement numéro 2012-01 « **Branchement au réseau d'Égout** » soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

Mairesse,

D.g. sec./tré

18. 12-41 **Avis de motion**
« projet de règ.2012-02 : Rejet d'eau usée »

Avis de motion est donné par Monsieur Simon-Yvan Caron, conseiller, voulant que le règlement numéro 2012-02 « **Rejet d'eau usée** » soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

Mairesse,

D.g. sec./tré

19. 12-42 **Avis de motion**
« projet de règ.2012-03 utilisation de l'eau Potable »

Avis de motion est donné par Madame Patricia Lavoie, conseillère, voulant que le règlement numéro 2012-03, « **utilisation de l'eau Potable** » soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

Mairesse,

D.g. sec./tré

20. 12-43 **Téléphonie IP**

Il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption adhère au projet de la téléphonie IP soumis par la MRC de La Mitis

Mairesse,

D.g. sec./tré

21. a)12-44 **Dossier eau potable, mandat Inspect-Sol**

Il est proposé par Madame Madeleine Perreault et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption mandate la firme Inspect-Sol à la conception d'un devis pour les travaux de pompage des puits FE-01-11 et FE-03-11 afin de compléter les travaux de recherche en eau souterraine. Le conseil demande à ce que soit inscrit au devis que le contrat soit octroyer à la réunion du 5 mars et que le début des travaux doit commencer au maximum le 12 mars afin d'éviter le temps clément du printemps.

Mairesse,

D.g. sec./tré

b) 12-45 **Dossier eau potable, appel d'offre**

Il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise la directrice à procéder à l'appel d'offre aussitôt que possible lors de la réception du devis d'inspect-Sol pour la continuité des travaux de recherche en eau potable. Le conseil demande à ce que l'appel soit envoyé à plusieurs entreprises pour un prix concurrentiel.

Mairesse,

D.g. sec./tré

22.-Affaires nouvelles :

a)12-46 **Fleurons du Québec**

Il est proposé par Madame Patricia Lavoie et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption mandate Madame Nadine Roussy, directrice à prendre de l'information sur le programme les Fleurons du Québec , à savoir les implications et les coût relié à la possible participation de la municipalité.

Mairesse,

D.g. sec./tré

b)12-47 **Parc municipal et fêtes des voisins**

Point reporté à la prochaine rencontre

**c)12-48 Offre de service MRC de La Mitis ,
modification plan d'urbanisme**

Il est proposé par Monsieur Jean-Yves Deschênes et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption demande à la MRC de La Mitis ainsi qu'à La firme d'inspection Urba-Solution, une estimation des coûts pour effectuer les modifications de son plan d'urbanisme pour être conforme au schéma d'aménagement de la MRC de La Mitis

Mairesse,

D.g. sec./tré

d)12-49 Formation loi accès à l'information

Il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise la directrice à assistée à la formation sur l'accès à l'information et les nouvelles applications du DG à Matane le 1^{er} mars prochain au montant 260 plus les taxes applicables. Les frais de déplacement sont remboursés.

Mairesse,

D.g. sec./tré

e)12-50 Formation élus municipaux

Il est proposé par Madame Brigitte L.Dupont et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise la mairesse Isabelle Dupont à assister à la formation des élus prendre connaissance de la jurisprudence récente touchant le milieu municipal à Sainte-Luce le 22 février prochain, au montant de 95\$ plus les taxes applicables. Les frais de déplacement sont remboursés.

Mairesse,

D.g. sec./tré

f)12-51 Appui OSER

CONSIDÉRANT les nombreuses pertes d'emplois dans les services publics au cours des dernières années et des derniers mois, et ce tant dans les services gouvernementaux fédéraux, provinciaux et les différentes sociétés d'état;

CONSIDÉRANT que ces pertes d'emplois ont des effets négatifs sur l'économie régionale de même que sur la qualité et la quantité des services offerts à la population;

CONSIDÉRANT que vivre et travailler en région doit demeurer un DROIT et non un PRIVILÈGE;

Par conséquent :

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que nous conseil de la municipalité de La Rédemption déclarons êtres de celles et de ceux qui vont Oser se lever pour l'avenir de notre région et de ce fait, il est résolu :

D'APPUYER

l'Opération pour la Sauvegarde des Emplois en Région (OSER) initiée par le Conseil Régional de la FTQ (CRFTQ) Bas St-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine et de leur transmettre la présente résolution dûment adoptée et signée.

D'EXIGER

des différents paliers de gouvernement et des Sociétés d'État qu'ils reconnaissent que l'occupation dynamique du territoire doit passer par le maintien et le

développement des services et des emplois dans toutes les régions du Québec et qu'ils prennent les décisions nécessaires à ce que ces principes soient respectés.

DE RENDRE PUBLIC l'appui que nous donnons à la présente résolution.

D'ENCOURAGER les regroupements, institutions, associations ou autres auxquels nous sommes membres ou auxquels nous participons, à adopter cette résolution.

Mairesse,

D.g. sec./tré

Période de Questions :

12-52 Modification Résolution 12- 36

Il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption modifie la résolution 12-36 donnant l'autorisation de passer la piste de motoneige sur le terrain de balle-molle. Après discussion, L'itinéraire suggéré semble d'avis trop dangereux puisque ce terrain est destiné aux enfants. Les membres du conseil suggère d'effectuer des démarches pour faire passer la piste sur le terrain de la scierie et utilisé le stationnement de la municipalité et d'installer la signalisation nécessaire.

23. 12-53 Fermeture de l'assemblée.

Après la période de questions, il est proposé par Monsieur Denis Soucy la fermeture de l'assemblée à vingt et une trente trois minutes.

**Isabelle Dupont,
Mairesse**

**Nadine Roussy, d.g. sec.tré
Directrice générale**